

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Roucaute.

Absent : Mme Aschard, excusée.

Secrétaire : M. Lecomte.

Convocations expédiées le : 29/10/2014

Compte-rendu affiché le : /10/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la naissance d'Audrey Aschard et adresse ses félicitations aux heureux parents.

**. PROSPECTIVES FINANCIÈRES 2014 à 2019 :**

Madame le Maire commence son exposé en rappelant aux conseillers les projets ayant faits l'objet de leur campagne lors des dernières élections municipales, à savoir :

- . les bâtiments : le presbytère, la mairie et la guinguette,
- . la voirie et l'environnement : l'aménagement de la RD n°214 et du jardin du presbytère,
- . l'action sociale : la mise en place d'un livret sur l'aide à la personne et d'un conseil municipal des jeunes,
- . culture et école : mise en place des NAP 5 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) et la cour De l'école,
- . économie et tourisme : dépliant touristique et haut débit.

Elle poursuit son exposé en évoquant les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces projets : à partir de la prospective financière réalisée par Mme Lehec, receveuse municipale, Madame le Maire présente au Conseil municipal :

- la CAF (capacité d'autofinancement) qui correspond aux excédents de clôture qui permettent de financer une partie des projets, (chiffre correct),
- le ratio d'endettement : (rapport entre l'encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement réels et qui permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement de la dette en cas d'affectation de la totalité de ces produits au remboursement de la dette). Celui de la commune est de 1.01 sachant que le seuil critique est de 1.4.

Madame le Maire évoque ensuite les produits de la commune et la possibilité de les augmenter. Sachant que les impôts sont la principale source de revenus et compte tenu des taux d'imposition déjà assez élevés par rapport à la strate des communes de même importance, la marge de la commune est donc très faible.

En tenant compte de tous ces éléments et après chiffrage de l'ensemble des travaux à réaliser, il apparaît que la commune pourrait mener à bien l'ensemble de ces travaux sans avoir recours à des emprunts supplémentaires mais en s'appauvrissant d'année en année, voyant la CAF diminuer de manière importante. Compte tenu des imprévus qui peuvent toujours intervenir (dégradation d'un bâtiment, changement d'une chaudière, bien sinistré...) ainsi que des taux d'emprunts très attractifs, Madame le Maire propose au conseil municipal d'avoir recours à l'emprunt de manière parcimonieuse afin de conserver une capacité auto-financement correcte.

En conclusion : les finances communales et la prospective financière montrent que la municipalité à les moyens de réaliser ses projets sans l'endetter de manière importante.

Les priorités sont ensuite définies comme suit : le presbytère et son jardin ainsi que la restructuration de la mairie en 2015 et à partir de 2016, l'aménagement sécuritaire de la RD n°214 qui se fera par tranche. En attendant, la réalisation de ces travaux, un aménagement sécuritaire provisoire sera mis en place rue de la Mairie et jusqu'au PN, matérialisé par la pose de plots garantissant une bande de circulation pour les piétons.

### **PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 2 juin laquelle retenait la proposition du Cabinet d'architecte de M. FAIVRE pour l'étude de faisabilité d'aménagement et restructuration de la Mairie.

Elle présente ensuite au Conseil les plans réalisés par ce cabinet et en donne lecture avec les différentes modifications envisagées.

Ce dossier étant éligible à la DETR, une demande de subvention sera faite au titre de la dotation 2015, pour cela une étude chiffrée devra être faite et jointe au dossier.

Le Conseil Municipal, après échanges en **PREND acte et ACCEPTE la proposition faite, CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour la subvention ainsi qu'auprès de l'architecte.**

### **RÉFORME DES COLLECTIVITÉS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme des collectivités, applicable en décembre 2015 prévoit que les communautés de communes devront avoir une population au minima de 20 000 habitants. Elle rappelle ensuite que la Communauté de Communes Loire-Longué à laquelle appartient la commune n'en compte que 18 256. Par conséquent, les choses vont nécessairement changées pour la CCLL mais également pour notre commune.

Madame le Maire présente au conseil municipal la carte du département avec la représentation des trois communautés d'agglomération existantes (Angers, Cholet, Saumur avec plus de 50 000 habitants) et les 27 EPCI dont 23 sont en deçà du seuil des 20 000 habitants.

Madame le Maire présente ensuite au Conseillers municipaux les différentes orientations qui s'offrent à la Commune :

- ▶ la CCLL intègre une autre CC qui peut être : celle du Noyantais avec 6 169 habitants, celle du Baugeois avec 11 793 habitants, celle du Beaufortais avec 14 790 habitants, celle du Gennois avec 7 922 habitants mais elle pourrait également intégrer la communauté d'agglo de Saumur (80 412 habitants) ;
- ▶ les communes de la CCLL se désolidarisent :
  - St Martin part rejoindre l'agglo de Saumur et en tout état de cause, devra défendre seule ses intérêts et « pèsera » peu par rapport aux autres communes ; ou
  - St Martin, au modèle de Baugé en Anjou, intègre la communauté d'agglo sous la forme d'une commune nouvelle (une collectivité territoriale qui se substitue à plusieurs communes contiguës, ces dernières subsistant sous forme de « communes déléguées »). Ainsi, ses intérêts seront mieux défendus au sein de la communauté d'agglo.

Mr HAMON craint qu'en fin de compte, le Préfet ne prenne pas considération les souhaits des communes et que sa décision nous soit imposée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à cette ébauche de réflexion qui va se poursuivre tant au niveau de la CCLL que des communes. Une réunion sur ce thème est organisée à Baugé le 21 novembre prochain.

**CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT D'UNE SIRÈNE ETATIQUE AU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale ; qu'il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne ;

Considérant que les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ; qu'il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alertes, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population) ;

Considérant que les Préfectures ont été sollicitées en 2010, à la fois pour effectuer un recensement national de sirènes, et pour déterminer leurs besoins complémentaires en moyens d'alerte au vu du parc recensé, de la couverture optimale des bassins de risques dans le département et des éléments de méthodologie qui leur ont été fournis ; que le dénombrement et la caractérisation du parc des moyens d'alerte ont permis aux acteurs de l'alerte et de l'information des populations de disposer de la cartographie la plus exhaustive et la plus fiable possible des moyens existants ;

Considérant qu'un principe de cotation nationale des zones d'alerte a été élaboré par la DGSCGC et appliqué par les préfetures, avec une coordination de l'application des critères assurée par les états-majors interministériels de zone, pour déterminer les zones d'alerte prioritaires ; que cette cotation prend en compte la population, sa densité ainsi que l'intensité, la cinétique et la prévisibilité du ou des risques. 640 zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de 1 744 zones pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

Considérant que la sirène objet de la convention, implantée dans une de ces zones d'alerte de priorité 1 a pour vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours ; qu'elle porte sur l'installation et le raccordement d'une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, sur un bâtiment de la commune et fixe les obligations des acteurs ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité,

**. APPROUVE les termes de la convention,**

**. l'AUTORISE à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.**

**DEVIS VÉOLIA POUR CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite au désengagement du SDIS en matière de contrôle hydraulique des poteaux incendie, un devis a été demandé à VÉOLIA pour ses travaux et en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**. DÉCIDE de retenir la prestation B pour des mesures de pression statique, du débit sous 1 bar de pression, du débit maxi, au prix unitaire de 54.45 € HT actualisé tous les ans, pour une durée de 3 années,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil ses précédentes délibérations respectivement en date des 14 avril et 7 juillet dernier relatives à la fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Elle rappelle également que M. Brunet, conseiller municipal avec délégation ayant donné sa démission, elle peut à nouveau prétendre à la totalité de son indemnité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1 130 habitants et **à compter de la date d'enregistrement de la démission de M. Brunet,**

**. DÉCIDE de fixer l'indemnité du Maire, par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et suivants du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune (tranche population de 1 000 à 3 499 habitants),**

**soit pour :**

- **Madame le Maire : 43 % de l'indice brut 1015 à 100 %**
- **les Adjoints : inchangés soit 16.5 % l'indice brut 1015 à 100 %.**

Madame PIHÉE évoque les nombreuses formalités faites par M. Boussin pour le CCAS et demande si une indemnisation de ses frais kilométriques pourrait être faite.

Madame le Maire rappelle qu'en tant que vice-président du CCAS, aucune indemnité de fonction ne peut lui être versé mais confirme qu'après entretien avec lui, il pourra bénéficier d'un plein de carburant régulier ainsi que du versement d'indemnité kilométrique sur présentation des convocations aux réunions auxquelles il aura assisté au nom de la municipalité.

**. DEVIS ORDICUBE ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur dans le bureau du Directeur de l'école est hors service et pas réparable. Elle donne lecture d'un devis de la société ORDICUBE pour un montant de 475.00 € HT soit 570 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . ACCEPTE le devis de l'entreprise ORDICUBE d'un montant HT de 475 € et**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**. DEVIS ANNUEL DE REMPLACEMENT DE PANNEAUX :**

Comme tous les ans, M. JOUSSELAIN présente au Conseil Municipal un devis pour le remplacement des panneaux trop usagers, endommagés ou illisibles. Il donne lecture des 2 devis demandés pour les acquisitions de panneaux, balises, plaque de lieuxdits, colliers, etc... :

- . Nadia signalisation 1 528.91 € HT soit 1 834.69€ TTC
- . LSP 1 712.53 € HT soit 2055.04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise NADIA d'un montant HT de 1 528.91 €**
- . CHARGE M. JOUSSELAIN de faire le nécessaire.**

**. Exposé de M. BIGOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

**Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécom Rue Dupetit-Thouars :**

Les travaux se déroulent normalement. La route a été barrée durant 3 jours et ne le sera plus jusqu'à la fin du chantier d'enfouissement. Ils devraient prendre fin d'ici un mois. Si le temps le permet, les travaux d'enrobé seront faits ensuite.

**SMICTOM** : avec M. MENANT, ils rendent compte de la dernière réunion du SMICTOM où il a beaucoup été question des poulaillers à installer chez les particuliers afin de consommer les épiluchures. Bonne impression du nouveau Bureau qui travaille activement sur les dossiers en cours. Une relance sera faite au niveau de l'école afin qu'une communication sur le recyclage soit organisée.

**SIEML** : Une demande va être faite auprès du SIEML concernant les certificats d'économies d'énergie pour les bâtiments communaux, notamment sur les chaudières pour lesquelles une étude sera faite.

**RANDO FERME** : Il rend compte de la réunion de préparation pour la future rando ferme qui se tiendra sur la commune le 7 juin prochain. Le parcours est en cours de réalisation ainsi que l'implantation du pôle, le problème étant de se limiter au niveau du parcours.

**SIAEPA** : Il rend compte du rapport de la société Hydratec sur l'état des lieux de la station de pompage où des travaux importants vont être à engager. Dans un premier temps une étude sur le génie civil des bâtiments va être lancée. Un système sera également mis en place pour lutter contre le manganèse et la couleur rouge qu'il donne à l'eau.

**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES** : Il donne le programme de la mise en place de cette structure avec la distribution des fascicules pour s'inscrire sur la liste électorale ou pour être candidat, l'organisation de la campagne, les votes ainsi que l'élection du Maire et de 2 adjoints pour 1 an. Le tout se fera en partenariat avec l'école des Castors.

**COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS** : afin de voir quelles actions pourraient être menées pour les jeunes en plus du City Stade qui rencontre un grand succès : après-midis cinéma, parcours de santé ...

• **Exposé de Mme COCHET, 2<sup>nde</sup> Adjointe, économie, tourisme, Communication** :

**Les Echos** : Les Echos seront à venir chercher en mairie ce vendredi pour distribution durant le week-end. La commission a commencé à travailler sur le prochain bulletin municipal.

**Tourisme** : elle rend compte du passage de Mr Charbonneau du Comité Départemental du Tourisme, lequel a lancé quelques pistes pour l'aménagement des bords de Loire, quelques conseils au niveau de la guinguette, des idées de subvention pour le camping pour leurs travaux d'aménagement des locaux. Contact sera pris ultérieurement avec les Canoës. L'installation d'une halte vélos pourrait être envisagée et subventionnée.

**PNR** : Elle rend compte de sa réunion au PNR et informe le conseil municipal que des expositions gratuites sont à dispositions aussi bien au niveau des écoles que des communes.

**RANDONNÉES** : Le dossier d'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été déposé auprès du Conseil Général, après un important travail administratif. Son acceptation entrainerait l'obtention de la prise en charge des panneaux de signalisation.

**Commerces** : concernant le tabac-presse qui a été mis en liquidation, une autre personne a déposé un dossier pour sa reprise. A l'étude par le Tribunal.

• **Exposé de M. JOUSSELAIN 3<sup>ème</sup> Adjoint, urbanisme voirie, environnement** :

**Les travaux de renforcement du parapet Levée de la Loire** par l'entreprise Luc Durand sont en cours et même pratiquement terminés. La chicane restera le temps de mettre en place des plots qui empêcheront de circuler trop près du parapet.

**CURAGE DES FOSSES** : les travaux sont terminés.

**LES TRAVAUX DE VOIRIE CCLL** : concernant la Rue Dupetit-Thouars, dès que les travaux d'enfouissement des réseaux seront terminés, ceux de voirie : pose de bordures débiteront. L'enrobé sera ensuite réalisé en fonction des conditions météorologiques. Le conseil Général a validé un plan pour l'implantation de la piste cyclable entre la Croix-Rouge et jusqu'à la Place St Etienne. Il présente au Conseil Municipal ce document dont la réalisation nécessitera des travaux de peinture. Un devis sera demandé et présenté au prochain conseil.

**TRAVAUX DE FAUCHAGE** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de continuer à confier les travaux de fauchage à l'entreprise de Mr Patrick PLOQUIN aux mêmes prix horaires que précédemment,**
- **CHARGE M. JOUSSELAIN de faire le nécessaire**

• **PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE** :

Le courrier envoyé à la Mutuelle est pour l'instant resté sans réponse. Un contact téléphonique sera pris la semaine prochaine.

• **AVENIR DE LA GARE** :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération relative à la négociation avec le SNCF pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gare.

Elle donne ensuite lecture d'une lettre de la SNCF laquelle propose de céder à la commune ce bâtiment pour la somme de 40 000 €.

Le Conseil Municipal : **que dois-je mettre pour la suite.**

• **AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

A la suite du dernier conseil municipal, Madame le Maire a pris contact avec le Mutuelle de la Justice et va prochainement les rencontrer afin d'en discuter. Le Conseil sera tenu au courant de ces négociations.

- **ECOLE DES CASTORS :** Suite à la démission de M. BRUNET, Madame le Maire informe le conseil municipal que c'est elle qui s'occupera dorénavant des affaires scolaires. Caroline ASCHARD qui était suppléante au Conseil d'Ecole sera titulaire et intégrera également la Commission école comme titulaire.  
Les enfants de l'école viendront chanter la Marseillaise à la cérémonie du 11 novembre.

• **INTERVENTION DE M. BOUSSIN :**

**CCAS :** Il rappelle la date du repas des anciens qui aura lieu le jeudi 16 octobre au centre cultural. Le restaurant de la Croix-Rouge n'ayant pas en assurer la préparation, c'est donc la Blairie qui s'en occupera. Le dessert sera commandé chez le boulanger. Les enfants de l'école interviendront lors de ce repas. M. BOUSSIN propose qu'un goûter leur soit servi. Le Conseil Municipal est d'accord.  
**Prochaine réunion du CCAS le 13 octobre à 18 heures.**

**DIVERS :**

Madame le Maire rappelle la soirée Paëlla du Comité des Fêtes le 25 octobre prochain  
Ainsi que la soirée Halloween organisée par Mamans & Co le mercredi 29 octobre